



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice
ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles
BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT
(présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy
MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de
M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE,
Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE
(pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY,
M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de
M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle
PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb
HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD
(suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François
BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR),
Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline
GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant
de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine
NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel
PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M.
Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué
au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au
Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/12
Présents	24	Objet : Convention d'Objectifs et de Moyens avec
Pouvoirs	05	l'association ADEFO (Association Dijonnaise d'Entraide
Votants	29	des Familles Ouvrières) 2025-2027

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, la délibération n° 17/12/2020/23 en date du 17 décembre 2020 portant Convention de Moyens et d'Objectifs avec l'association ADEFO (Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières),

Vu, la délibération n° 17/04/2025/08 en date du 17 avril 2025 approuvant la Convention Territoriales Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21),

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) conduit des actions de soutien auprès des personnes rencontrant des difficultés de logements, comme prévu par les statuts avec la Politique du Logement. Avec le Projet de Territoire, elle s'est engagée dans la réflexion du devenir de la compétence « Action sociale » pour mieux structurer et coordonner ces différentes actions avec les partenaires (CAF, Conseil départemental, associations).

L'association ADEFO (Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières) est agréée sur le plan national et elle travaille en étroite collaboration avec les services de l'État et les collectivités territoriales, au profit des habitants de la Côte-d'Or. Ainsi, elle œuvre depuis plus de 30 ans sur le territoire de la Plaine Dijonnaise dans le domaine de l'hébergement d'urgence et s'inscrit dans les politiques de Logement et d'Action Sociale, menées par la Plaine Dijonnaise.

Le service Val de Saône de l'ADEFO est implanté à GENLIS, 6 avenue de la Première Armée française. Il fonctionne avec une équipe composée de neuf travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, technicienne en intervention sociale et familiale, moniteur éducateur, infirmière et un chef de service).

Plusieurs types d'accompagnements sont proposés sur le territoire, en particulier à GENLIS :

- Pension de Famille : 14 logements, individuels et de plain-pied, dont l'un est adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), et un espace pour l'organisation de temps collectifs.
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) diffus et hors les murs : 4 appartements, 2 T2 et 2 T1.
- 3 types d'accueils ; pour l'Hébergement d'urgence, pour l'Accueil de Femmes Victimes de Violence et les Lits Haltes Soins Santé, qui se décomposent comme suit :
 - Un collectif sécurisé de 4 chambres permettant d'accueillir 4 à 7 femmes et enfants victimes de violences,
 - Un appartement pour 3 à 5 personnes pour accueillir des urgences de droit commun,
 - Un collectif de 3 chambres pour l'urgence.

En 2024, l'ADEFO a accompagné 88 personnes sur le territoire Val De Saône - Val De Tille, selon les interventions suivantes :

- Pension de familles : 19 personnes (3 couples, 4 femmes et 9 hommes),
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Diffus : 5 personnes (3 hommes et 2 enfants),
- CHRS hors les murs : 5 personnes (2 hommes, 1 femme et 2 enfants),
- Hébergement d'urgence : 9 personnes (9 hommes dont 2 personnes accueillies 2 fois),

- Accueil de femmes victimes de violence : 12 personnes (4 femmes seules et 3 femmes avec enfants),
- Lits Haltes Soins Santé : 6 personnes.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ADEF0 est l'interlocuteur privilégié de la CCPD pour la mise en œuvre de sa politique de logement et d'action sociale en direction des habitants et familles en situation de grande précarité liée au logement. À ce titre, la CCPD a été sollicitée par l'ADEF0 pour le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Moyens et le versement d'une subvention de 10 000,00 € (dix mille euros), au titre de l'année 2024, sur l'exercice budgétaire 2025.

Le Rapport d'Activité 2024 de l'ADEF0 ainsi que le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens pour la période 2025-2027 sont joints en annexe.

Vu, l'avis favorable de la 5^{ème} Commission « Emploi, Action Sociale et Autonomie » qui s'est réunie le 2 juillet 2025,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'Objectifs et de Moyens avec l'association ADEF0 (Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières) 2025-2027,
- APPROUVE le versement par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) au bénéfice de l'association ADEF0 au titre de l'année 2024, sur l'exercice budgétaire 2025, dès réception des justificatifs prévus par l'article 4 de ladite convention. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention précitée, ainsi que tout document et tout acte s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine
Dijonnaise,
Maire d'IZIER